



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 92661

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les conditions d'assistance de nos compatriotes à l'étranger en cas d'attentats. Il souhaiterait revenir sur les circonstances du décès de notre compatriote française Leïla Alaoui trois jours après les attentats de Ouagadougou. Cette dernière est décédée des suites de ses blessures et n'a pu recevoir les soins suffisants et adaptés à sa situation d'urgence. Dans cette vague sans précédent d'attentats terroristes, il est important que nous réfléchissions à nos dispositifs d'aide aux victimes. Dans certaines zones éloignées, les conditions ne sont pas toujours réunies pour proposer un accueil efficace, d'où la nécessité d'imaginer des dispositifs d'exception. À ce titre, il aimerait savoir si les Français victimes d'attentats à l'étranger dans des zones où des hôpitaux militaires français de campagne sont proches puissent y avoir accès. Le décès de Mme Leïla Alaoui nous invite à réfléchir à ces mesures d'urgence dans le cadre de l'assistance aux victimes des attentats au-delà des cellules de crise créées *ad hoc*.

Texte de la réponse

Trois compatriotes sont décédés dans l'attaque terroriste du 15 janvier contre le restaurant Cappuccino de Ouagadougou. Deux autres y ont été blessés. L'ambassade de France et le centre de crise et de soutien du ministère des affaires étrangères et du développement international se sont pleinement mobilisés pour venir en aide aux victimes et à leurs proches. Dans le cas de Madame Leïla Alaoui, qui a été grièvement blessée durant l'attaque, notre représentation diplomatique à Ouagadougou a porté assistance à notre compatriote. Sa prise en charge a été renforcée par la présence de médecins français, notamment pour l'orienter dans le meilleur établissement de santé de la capitale. Elle a bénéficié d'une intervention chirurgicale en extrême urgence à Ouagadougou. Cette action a été complétée par la veille et la mobilisation de l'équipe du centre médical international, partenaire médical de confiance de notre ambassade, en soutien de l'équipe soignante de la clinique Notre dame de la Paix. La mise en place d'un rapatriement sanitaire, lorsque son état l'aurait permis, a également fait l'objet de la mobilisation des services consulaires. Son état de santé n'a pas permis la mise en œuvre de cette action. Pour ce qui est de l'hypothèse d'une prise en charge éventuelle des Français blessés par des structures militaires françaises présentes sur zone, c'est une option tout à fait envisageable, mais au cas par cas, en fonction des circonstances locales et des capacités militaires effectivement disponibles.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92661

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 janvier 2016](#), page 646

Réponse publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1564